

CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 21 mars à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 14/03/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 22 FEVRIER 2024 est approuvé à l'unanimité.

1° - MAM : Ouverture et inauguration

Monsieur le maire a signé, ce soir le bail entre la commune et l'association Chiron Patapon (Gladys Roberge et Marlène Hodobay). La 3^{ème} assistante ayant quittée l'association faute d'avoir obtenu l'agrément.

La réception de la partie nuit a eu lieu à 17 heures en présence de Monsieur Jean-Jacques Grolleau, Mesdames Christelle Bodin et Cécile Sauvetre et Aurélie de chez BT CONSEIL. La réception des travaux de la partie « activité » est fixée au 27 mars 2024 afin de permettre l'installation des assistantes maternelles.

L'inauguration est prévue le samedi 28 septembre 2024 à 11h.

2° et 5 - Programmation travaux voirie-bâtiments 2024

Mercredi 20 mars a eu lieu la réunion de préparation du budget avec la présence de Monsieur Samson. Le prochain conseil pour le vote du budget aura lieu le 11 avril 2024 à 20h30 à la mairie. Le résultat final laisserait un budget d'environ 300.000 € à dépenser en investissement.

Les pistes de dépenses possibles seraient :

Voirie : route de la haie

Bâtiment : vestiaire du gymnase

Programme : photovoltaïque sur bâtiments communaux

Recettes Neoen : 120.000 €

Mme Cotet est venue à la mairie rencontrer Thomas Michonneau et Jean-Jacques Grolleau. Il a été question des énergies renouvelables qui ont été évoquées pour le gymnase (étude charpente et coût de cette étude), pour le parking derrière l'école et à la salle Saint Roch). Elle a vu ce qu'il était possible de faire et combien cela coûterait. Elle doit revenir vers nous.

Visite du Sieds : remis un dossier sur les consommations et coûts d'électricité sur la commune en 2022 et 2023.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'étude de charpente sur le gymnase.

3° - Plan communal de sauvegarde

Pour rappel, le PCS est un document obligatoire depuis 2021 pour toutes les communes placées en risque sismique de niveau 3. Nous avons donc jusqu'au 21/10/2024 pour établir le plan.

La loi n°2021-1520 du 25/11/2021 vient à réviser le champ d'application des plans communaux de sauvegarde.

La commune qui jusqu'à lors n'était pas soumise à l'obligation d'un PCS, l'est désormais au titre du risque sismique de niveau 3.

Des réunions de travail vont être mises en place dans les mois à venir.

4° - Voirie : réfection des entrées (champ et maison)

Un travail de repérage va être fait (car il doit y avoir 45 à 50 km d'accotement et de fossés à faire). Pour les entrées de maison et de champ qui sont à refaire, il y a du retard dans les travaux.

Maxime souhaite réaménager le rond-point de l'école car il lui demande trop d'entretien.

L'entreprise ROY a été approché pour mettre de l'enrober sur les 2/3. L'avis du Conseil Municipal est défavorable.

Un devis a été demandé à Roy TP pour couper les haies à côté de la Mam et celle des logements jeunes. Pour la coupe des peupliers c'est TPF qui pourra s'en charger. Le Coût final de cette opération serait de 1.000€ à la charge de la commune. Le CM est d'accord pour faire cette opération dès que nous aurons le devis de TPF.

6° - Convention de gestion du service accueil périscolaire AGGLO 2B

Le conseil municipal **ACCEPTE**, dans le cadre des activités Enfance Petite Enfance – Accueil périscolaire - Mutualisation avec les communes membres : convention de gestion 2024-2027.

7° - Questions diverses

- Le conseil municipal après délibération fixe le loyer des logements jeunes à 400 € par mois plus 20 € de charges (entretien haie et abords)
- La Fête communale aura lieu le vendredi 5 juillet 2024
- Devis SEOLIS diagnostic d'éclairage prestation sécuritaire de l'éclairage public pour 9 point lumineux 2710€.

- Rénovation de la route de Moncoutant par Néoen. La mairie va envoyer un courrier de relance pour refaire les accotements de la route à Mr Auneau.
- A noter que le 15 juin est l'anniversaire du Panier Largeassien qui fêtera ces 5 ans d'existence.

Le secrétaire de séance

Thomas MICHONNEAU

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

